

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 22 Votants : 22

Date de la Convocation : 23/03/2016

Objet : Délibération n° 16 03 13 : PISTES CYCLABLES VENERQUE (RD 19 Rue du Moulin Vieux)

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIER Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – PONS Alain (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) — BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. PONS Alain

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – RIVELLA Alain (GREPIAC) - MAGGIOLO Serge, DIDIER Claude, SIRABELLA Roger, (CCVA).

Secrétaire de séance : M. CAZAJUS Joël

Monsieur le Président présente le projet d'urbanisation de la route départementale N°19 H dite rue du moulin vieux, de la route d'Espanes (RD19) à la route de saint Léon (RD35) sur la commune de venerque.

Il est prévu de réaliser une voie à sens unique pour favoriser et intégrer les déplacements mode doux sur un itinéraire de contournement du centre du village.

Un trafic poids lourds passant devant la Mairie via Saint Léon sera interdit dans le sens de circulation Toulouse Nailloux.

Le fait d'imposer cette déviation diminuera le trafic poids lourds devant la Mairie.

Par rapport aux travaux de pistes cyclables le montant se porte à 96 000 € HT.

Monsieur le Président propose de signer une convention avec le Conseil Départemental en vue d'effectuer les travaux sur voirie départementale.

Monsieur le Président propose également de demander une aide financière à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandat pour signer la Convention avec le Conseil Départemental, pour solliciter une aide auprès de M. le Président du Conseil Départemental et pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an que dessus

Le Président
Michel Zdan

